

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 4 novembre 2024, à 19 heures, au Centre communautaire Westhaven, 7405, avenue Harley, Montréal, statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

5504-5522, chemin de la Côte-Saint-Luc

Cette dérogation mineure permettrait de déroger à la marge de recul latérale minimale exigée par l'article 50 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte implanté en mode jumelé, situé au 5504-5522, chemin de la Côte-Saint-Luc, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006).

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 10 octobre 2024.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate